

Implantation spécifique des piscines par rapport aux voies et aux limites séparatives

Important :

- Les distances données sont comptées à partir du plan vertical de la fosse

Commune	Implantation par rapport aux voies	Implantation par rapport aux limites séparatives	Implantation par rapport aux berges des cours d'eau	Zone PLUi-H
AIGREFEUILLE	sans objet	sans objet	sans objet	
AUCAMVILLE	sans objet	sans objet	sans objet	
AUSSONNE	sans objet	sans objet	sans objet	
BALMA	2m	2m	sans objet	
BEAUPUY	sans objet	sans objet	sans objet	
BEAUZELLE	sans objet	sans objet	sans objet	
BLAGNAC	sans objet	sans objet	sans objet	
BRAX	sans objet	sans objet	sans objet	
BRUGUIERES	2m	2m	4 mètres par rapport à la limite d'emprises des berges des cours d'eau ou des fossés mères	UM
CASTELGINEST	2m	2m	5 mètres par rapport à la limite d'emprises des berges des cours d'eau ou des fossés mères	UM
COLOMIERS	sans objet	sans objet	sans objet	
CORNEBARRIEU	sans objet	sans objet	sans objet	
CUGNAUX	sans objet	sans objet	sans objet	
DREMIL-LAFAGE	1,50 m	1,50 m	1,50 mètres par rapport à la berge des cours d'eau et fossés mères	
FENOUILLET	sans objet	sans objet	sans objet	
FLOURENS	sans objet	sans objet	sans objet	
FONBEAUZARD	1m	1m		UM
GAGNAC S/ GARONNE	sans objet	sans objet	sans objet	
GRATENTOUR	2m	1,50m	5 mètres par rapport à la berge des cours d'eau et fossés-mères.	UM
LAUNAGUET	NR	2m	sans objet	toute zone